



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

N° 2022/15

Date de Convocation : 06/04/2022
L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Évelyne DURET, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Dominique MOURGET, Frédérick FÉZARD, Emilie PORTIER, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRES

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Nombre de Conseillers	Renée BOU-ANICH donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY, Michel ARMAND donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Valérie MICHEL, Amélie SANTERO donne pouvoir à Nadine CALVES, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Mario STERI donne pouvoir à Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU donne pouvoir à Emilie PORTIER
En exercice : 29	
Présents : 20	
Pouvoirs : 9	
Votants : 28	

Sylvie LABUSSIÈRE a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Vote du compte administratif 2021

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission des finances du 31 mars 2022,
VU les résultats de l'exercice 2021 transmis par le receveur municipal,

CONSIDÉRANT qu'après vérification des données par le service financier de la ville, le compte de gestion et le compte administratif sont en accord,

CONSIDÉRANT la présentation de M. le Maire concernant l'exécution du budget 2021 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, M. François KISLING, maire-adjoint, est nommé Président de Séance,

Sur exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À LA MAJORITÉ, 23 voix pour, 4 abstentions (Dominique MOURGET et Emilie PORTIER avec pouvoirs) et 1 voix contre (Frédérick FÉZARD)

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2021 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2021 et les restes à réaliser soit un résultat net excédentaire de 1 630 862,42 € toutes sections confondues, se décomposant en un excédent de fonctionnement de 2 340 202,66 € et un déficit d'investissement de 709 340,24 € se décomposant comme suit :

EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 6 401 584,60	G 7 632 202,43
	Section d'investissement	B 1 643 626,62	H 2 109 248,68
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) (si déficit)	C 0,00	I 1 209 584,83 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D 1 174 963,38	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 9 220 173,60	= G+H+I+J 10 851 036,92
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 205 547,44	L 4 788 906,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 205 547,44	= K+L 4 788 906,60
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 6 401 584,60	= G+I+K 8 741 787,26
	Section d'investissement	= B+D+F 3 024 136,34	= H+J+L 6 898 156,26
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 426 720,94	= G+H+I+J+K+L 15 639 942,52

- **PRÉCISE** que figure en annexe le document compte administratif.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



François KISLING,

Adjoint au Maire de PARMAIN